

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2016

---

DISPOSITIONS RELATIVES À LA MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (N° 3128)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL124

présenté par  
M. Binet, rapporteur

-----

### ARTICLE 11

À la fin de l'alinéa 21, après les mots :

« développement de »,

substituer au mot :

« l' »,

le mot :

« cette ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.